

Décembre 2010 - Janvier 2011

Noël OBOTELA Rashidi

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le Président Joseph Kabila lance un message d'espoir

A l'occasion du Nouvel An 2011, le Président Joseph Kabila a adressé, le 31 décembre 2011, un message aux Congolais. Il a notamment promis de faire de «2011 une année de progrès dans la réalisation des aspirations des populations congolaises ». Il a cependant reconnu que le bilan des cinquante ans d'indépendance a été «mitigé». Il a toutefois relevé des avancées notables en 2010 notamment sur le plan de la sécurité, de l'économie et de la reconstruction des infrastructures. Il a terminé en exhortant ses compatriotes à relever quatre défis, à savoir :

- la préservation des acquis de paix et de l'Etat de droit ;
- la capitalisation des sacrifices et investissements consentis pour stabiliser le cadre macro-économique et relancer la croissance ;
- la poursuite de la lutte contre les anti-valeurs, et
- la poursuite sans relâche du programme de la reconstruction.

AMP – CNDP : « mariage » contre nature ou stratégie politique ?

L'information a fait l'effet d'une bombe lors de l'annonce, le 11 décembre 2011, de l'adhésion du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) à l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP). Ce groupe armé s'est transformé en formation politique et a accepté « d'accompagner l'autorité morale de la plate-forme politique de la majorité pour les prochaines échéances

Historien. Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres.
E-mail : nobotela2005@yahoo.fr

électorales de 2011 » ! Les commentaires n'ont pas manqué autour de cet acte qualifié, par certains, de « contre nature » et, par d'autres, de stratégie politique. Les concernés se disent mus par le souci de réconciliation et d'adhésion au processus de paix.

La volonté exprimée par les acteurs du CNDP paraît cependant faire douter bon nombre d'observateurs. En effet, dans un récent rapport de Human Rights Watch, le CNDP continuerait le recrutement des combattants dont des enfants. L'aile militaire garderait encore intacte sa puissance offensive et sa capacité de nuisance ! Les deux branches du CNDP (politique et militaire) émettraient-elles sur des longueurs d'ondes différentes ?

Kamerhe décide enfin de couper le cordon ombilical

Ancien Secrétaire Général du PPRD et ancien Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Vital Kamerhe a pris la courageuse décision de quitter le PPRD et de renoncer à son mandat de député national. L'annonce en a été faite, le 14 décembre 2011. L'intéressé avait déjà créé sa propre formation politique l'UNC (Union pour la Nation Congolaise).

La classe politique a interprété, en sens divers, cette nouvelle. Depuis plusieurs semaines, les rumeurs circulaient sur le départ de Kamerhe, mais la nouvelle n'était pas rendue publique. Par ailleurs, son alignement à l'opposition a suscité l'« euphorie » des uns et la « mauvaise humeur » des autres. L'audience de ce nouveau venu dans la famille des partis de l'opposition sera mesurée à l'aune de la capacité de son implantation à travers le pays.

Session extraordinaire du Parlement et perspective de révision constitutionnelle

La session budgétaire de septembre a pris fin, le 15 décembre 2010. Députés et Sénateurs ont vu leurs vacances reportées à la suite de la convocation d'une session extraordinaire allant, du 16 décembre 2010 au 13 janvier 2011.

Avant la clôture de la session à l'Assemblée Nationale, les députés ont eu à approuver, le 15 décembre 2010, le projet de la loi des finances pour l'exercice 2011. Ainsi le budget 2011 s'élève, en recettes et dépenses, à 7.015.728.057 dollars américains.

Outre les matières laissées en litige, les Députés et les Sénateurs auront certainement l'occasion de débattre de l'épineuse question de la révision constitutionnelle. Préconisée en coulisse depuis longtemps, celle-ci a été annoncée juste avant la fin de l'année au cours d'un point de presse animé par le Ministre de la Communication et des Médias, et Porte-parole du Gouvernement, M. Lambert Mende. Elle consistera au réaménagement de l'article 71 (alinéa 1) portant sur les dispositions électorales. Si cette révision passe, le scrutin présidentiel s'effectuera désormais en un seul tour ! Ce membre du Gouvernement

réagissait à la déclaration faite, le 30 décembre 2010, par les représentants au Parlement du MLC, ODR, CD et du RCD/Goma.

Le Gouvernement fonde sa proposition notamment sur des raisons économiques et financières. Une élection à deux tours coûterait cher, c'est-à-dire 715.000.000 dollars américains ; cet argent, l'Etat n'en dispose pas. D'autre part, le second tour du scrutin constitue une étape qui réveillerait des velléités identitaires.

Cette annonce a provoqué plusieurs réactions au sein de la classe politique. En attendant la mise en branle du processus, l'échiquier politique et médiatique vit au rythme d'interminables débats byzantins. Des voix s'élèvent pour en dénoncer l'inopportunité. Parmi elles, il faut citer la réaction du Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya faite, le 5 janvier dernier, au cours de sa conférence de presse. Le Cardinal a explicité le sens accordé au second tour qui permet à un président élu d'avoir une assise dans le pays, d'être reconnu partout et d'obtenir au moins 50% plus 1 voix, c'est-à-dire 51%.

Moisson de promotions aux FARDC et à la PNC

Les militaires et policiers de la RDC ont fêté la Nouvelle Année sous une pluie de promotions découlant des ordonnances du 31 décembre 2010 signées par le Président Joseph Kabila, Commandant Suprême des Forces Armées. Ces nominations viennent mettre un terme à une longue attente. Elles consacrent la montée en grades de 14.280 militaires et 11.555 policiers.

Expulsion des Congolais : l'Angola maintient le cap

Depuis plusieurs mois, l'Angola poursuit inlassablement l'expulsion des Congolais « irréguliers ». Ces évacuations forcées s'accompagnent des traitements dégradants et des sévices contraires aux droits humains. La deuxième quinzaine du mois de décembre 2010 a vu affluer quelques 1.355 personnes !

Le rythme de cette « chasse à l'homme » va en augmentant depuis septembre 2010 et dépasse à ce jour 12.000 individus. Les Territoires de Luiza et Tshikapa (Kasai Occidental) ont accueilli, de septembre à octobre 2010, 8.296 unités ; Tembo (Bandundu), 511 éléments et le Bas-Congo, 2.000 personnes.

La RDC exclue de l'AGOA

A partir du 1^{er} janvier 2011, la RDC cesse de bénéficier des avantages de l'AGOA (*Africa Growth and Opportunity Act*). La mesure a été annoncée, le 21 décembre 2010, dans un décret publié par la Maison Blanche. Cette décision découle du fait que « la RDC n'effectue pas les progrès nécessaires en vue de répondre aux critères de l'AGOA ».

La RDC continue à engranger les annulations de dette

La RDC continue, à petits pas, à recouvrer sa crédibilité financière. L'Ambassadeur des Pays-Bas a annoncé, le 16 décembre 2010, l'annulation de 400 millions de dollars contractés par la RDC. Cet acte s'inscrit dans le cadre de l'effacement de la dette de la RDC au Club de Paris.

AFRIQUE

L'ALGERIE a connu, le 7 janvier 2011, des émeutes contre la vie chère et le chômage à Alger et dans l'Est du pays. Ce mouvement a également embrasé plusieurs autres villes. Face à cette situation inquiétante et explosive, le Gouvernement a adopté, le 8 janvier 2011, plusieurs mesures en vue d'atténuer la hausse des prix du sucre et de l'huile.

En COTE D'IVOIRE, la crise débutée, en décembre 2010, connaît plusieurs évolutions. La pression de la Communauté Internationale ne cesse d'augmenter. Elle est relayée par la décision d'intervention armée brandie par la CEDEAO. Les Imams et les Evêques s'opposent au règlement de la crise par la force optant plutôt pour la recherche d'une solution négociée.

La TANZANIE a été secouée, le 6 janvier 2011, par des manifestations des membres du principal parti d'opposition, le CHADEMA, dont les dirigeants ont été arrêtés. La répression de la Police aurait fait autour de 5 morts.

La TUNISIE a été traversée par la révolte des jeunes diplômés désespérés. Tout est parti, le 17 décembre 2010, du suicide d'un étudiant vendeur de légumes et fruits du nom de Mohammed Bouazizi. La Police ayant confisqué ses produits au motif qu'il ne disposait pas de papiers requis, il s'est immolé par le feu. Il en est mort quelques jours plus tard. Cinq jours après, un autre jeune s'est électrocuté avec des câbles à haute tension en vue d'attirer l'attention sur la misère et le chômage. Ce mouvement de protestation a gagné une bonne partie du pays, surtout les villes jusqu'à Tunis.

Au ZIMBABWE, le Président Robert Mugabe a déclaré, le 17 décembre 2010, vouloir mettre un terme à la cohabitation débutée, en février 2009, avec le Premier Ministre Morgan Tsvangirai. Il a menacé de saisir les avoirs des sociétés étrangères si les sanctions européennes et américaines prises contre lui et son entourage n'étaient pas levées.

Noël OBOTELA Rashidi

Hommage aux abonnés d'honneur



1. S.E. Monsieur **Joseph KABILA Kabange**, Président de la République.
2. Honorable **Léon KENGO WA DONDO**, Président du Sénat, Kinshasa.
3. M. **Ambroise KABASELE LUABINGI**, Adm.Dél.Adj.hon. de la PLC, Kinshasa.
4. Me **Mutoy MUBIALA**, Genève, Suisse.
5. M. **Jean-Louis HENKENS**, GROUPE UNIBRA, Kinshasa.
6. M. **KALONJI Ntalaja**, Prof. ord. Fac. des Sc.Economiques, UNIKIN, Kinshasa.
7. Général **BANZE LUBUNDJI**, Commandant de la Garde Républicaine, Kinshasa.
8. S.E. M. **Adolphe LUMANU Mulenda Bwana N'Sefu**, Vice-Premier ministre et Ministre de l'Intérieur et Sécurité, Kinshasa.
9. M. **Gustave BEYA Siku**, Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat, Kinshasa.
10. Mme **Louise MAYUMA KASENDE**, Directeur de Cabinet-Adjoint du du Chef de l'Etat, Kinshasa.
11. M. **Henri YAV Mulang**, Directeur de Cabinet-Adjoint du Chef de l'Etat chargé des Questions Economiques et de la Reconstruction, Kinshasa.
12. M. **Jean-Claude MASANGU Mulongo**, Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, Kinshasa.
13. M. **KATSH M'BIKA KATENDE**, Artiste, Centre d'Editions et de diffusion pour la promotion du théâtre (CEDPT), Kinshasa.
14. Professeur **Jacques DJOLI Eseng'Ekeli**, Sénateur, Kinshasa.
15. M. **Jean-Marcel KASONGO MWAMBA**, Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, Kinshasa.
16. Professeur **LOLINGA Longanga**, Chef de Section - ISC, Kinshasa.
17. **PRICE WATERHOUSECOOPERS**, Bâtiment MIDEMA, Kinshasa.
18. Général **UNYON Vakpa Katumba**, Police Nationale Congolaise, Services spéciaux, Kinshasa.
19. **DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE**, Kinshasa.
20. Mgr **M. PLEVOETS**, Campus universitaire de Kinshasa, Kinshasa.
21. M. **Thierry CLAEYS BOUUAERT**, Banque Commerciale du Congo, BCDC, Kinshasa.
22. M. **Richard NGUB'USIM M.N.**, Professeur ordinaire à l'UNIKIN.
23. M. et Mme **FLEISCHLE-JAUDAS**, Lenningen-Schlattstall, Allemagne.
24. Dr. **NYAKABASA**, Médecin à la Clinique NGALIEMA, Kinshasa.
25. **MISEREOR**, Aachen, Allemagne.
26. **NGALIEMA MEDICAL CENTER**, Q. Basoko, C/Ngaliema, Kinshasa.
27. M. **Christian HEMEDI Bayolo**, Coordonnateur de la Coalition Nationale pour la Cour Pénale Internationale, Kinshasa.
28. Honorable **MABAYA GIZI Amine**, Sénateur, Kinshasa.
29. Professeur **Isidore NDAYWEL è Nziem**, Stains, France.

30. **AMBASSADE DE L'ORDRE SOUVERAIN DE MALTE**, Kinshasa.
31. **RAWBANK**, Blvd du 30 Juin n° 3487, Kinshasa.
32. Me **Camille KOS'ISAKA Nkombe**, Avocat, Kinshasa.
33. M. **Eugène KASILEMBO Kyakenge**, PDG de COMPODOR, Kinshasa.
34. Mwami **NGWESHE-XV WEZA-III**, **Pierre NDATA BAYE Muhigirwa**, Sud-Kivu.
35. **AMBASSADE DE SUISSE**, Kinshasa.
36. M. **Flory KABANGE Numbi**, Procureur Général de la République, Kinshasa.
37. Dr **MAYALA**, Family Health Int'il, Av. Ntangu n° 4, Kinshasa/Gombe.
38. S.E. M. **José ENDUNDO Bononge**, Ministre de l'Environnement, Tourisme et Conservation de la Nature, Kinshasa.
39. **COMISA sprl, Filiale de First Quantum Minerals Ltd**, Katanga.
40. **UCOP, Union de Coordination des Projets**, Av. de la Gombe n° 32, Kinshasa.
41. M. **Xavier NDUSHA**, Directeur Administratif et Financier du BCECO, Kinshasa.
42. Honorable **BAHATI Lukwebo**, Député national, Kinshasa.
43. M. **Dieudonné FIKIRI Alimasi wa Asani**, Directeur de Cabinet, Ministère de l'Economie Nationale, Kinshasa.
44. M. **Alphonse MUNONGA-MULUNDA Mwamba**, Ministre honoraire, Kinshasa.
45. Prof. **Adnan HADDAD**, Professeur émérite de la Faculté des Lettres et Doyen honoraire de la Faculté de Droit, Université de Lubumbashi.
46. Me **Joseph DUNIA Ruyenzi**, Avocat, Goma.
47. S.E. M. **Marcellin CISHAMBO**, Gouverneur du Sud-Kivu
48. **AMBASSADE DU BRESIL**, Kinshasa.
49. M. **Odon NSAMPANGA Assas**, Secrétaire Général, Ministère du Budget, Kinshasa.
50. Me **Nicolas MABEKA ne NIKU**, Ministre provincial de la Communication, Justice et Santé, Matadi, Bas-Congo.
51. S.E. Monsieur **Olivier KAMITATU Etsu**, Ministre du Plan, Kinshasa.
52. **INTER-SUD SPRL**, Courtier d'assurance et construction, Lubumbashi.
53. Mme **Caroline LANDU Gombo**, politologue, Kinshasa.
54. S.E. Monsieur **MATATA PONYO**, Ministre des Finances, Kinshasa.
55. S.E. Mme **Louise MUNGA Mesozi**, Ministre honoraire des P.T.T., Kinshasa.
56. Honorable Prof. **Félix VUNDU AWE te Pemako**, Professeur à l'UNIKIN et Député National, Kinshasa.
57. M. **Joseph MUSHAGALUSA Ntayondeza 'Ndi**, Procureur Général de la République émérite, Kinshasa.
58. S.E. M. **Charles MWANDO Nsimba**, Ministre de la Défense nationale et des Anciens Combattants, Kinshasa.

59. S.E. M. **MASHAKO Mamba**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, Kinshasa.
60. Me **Benoît MUTAMBAYI Kanyuka Kabalo**, Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe et Assistant à l'Université de Kinshasa.
61. **GECOTRANS** sprl (**La Générale de Commerce et Transit**); 4000, Av. de la Justice, Kinshasa/Gombe.
62. **Collège MATER VITAE**, Av. Louvain n° 1, Q. UPN-TELECOM, Kinshasa/Ngaliema.
63. Honorable **ONUSUMBA Yemba**, Député National.
64. Prof. **Emile NGOY Kasongo**, D.G. OGEFREM, Kinshasa.
65. M. **Vital KAMERHE**, Président de l'Union pour la Nation Congolaise en RDC.
66. Prof. **Josette SHAJE Tshiluila**, Université de Kinshasa, Kinshasa.
67. Honorable **KUNDA Milundu**, Député National, Katanga.
68. Honorable **BALIKWISHA Nyonyo**, Sénateur.
69. M. **AMURI Tobakombee Daito Jean-Pierre**, Expert-Evaluateur en Diamant en Chef, Dignitaire d'Etat, Kinshasa.
70. M. **von STUM PFECIAT, G.T.Z.**, Directeur de Projet, Kinshasa.

N.B. : Un grand merci aux abonnés d'honneur, car ils contribuent de manière spéciale à la promotion de *Congo-Afrique* et donc de la culture. Cette liste continuera d'enregistrer les nouveaux abonnés d'honneur.